

AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE ET FORESTIER DU TRICASTIN VAUCLUSIEN

Avis de dépôt et de transfert

Les propriétaires fonciers des communes de Bollène, Lamotte du Rhône, Lapalud et Mondragon, sont informés que le plan d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier lié à la LGV dans le secteur du Tricastin Vauclusien, modifié conformément aux décisions rendues par la Commission Départementale d'Aménagement Foncier sur les recours formulés devant elle est définitif.

Conformément à l'arrêté du Président du Conseil départemental n° 18-2852 du 19/03/2018 le plan est déposé en Mairie de Lapalud le 27 mars 2018 où les intéressés peuvent en prendre connaissance aux heures d'ouverture du secrétariat de la mairie.

Le dépôt du plan en Mairie clôture les opérations d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier.

Les nouvelles limites ont été fixées à l'aide de bornes.

A Lapalud, le 28 mars 2018

Guy SOULAVIE,
Maire de Lapalud



Affiché du 28/3/2018 au 18/4/2018
A Lapalud , le 28 mars 2018